



FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL, 2018-2019

Diffusion en application de l'article 4, par. 16 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, chap. A-2.1, r. 2.

Frais de déplacement au Québec

| Période | Total des frais de déplacement |
|--|--------------------------------|
| Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2018 | 1 143 \$ |

Frais de déplacement hors Québec

| Période | Total des frais de déplacement |
|--|--------------------------------|
| Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2018 | 23 819 \$ |

Les frais de déplacement diffusés dans ce document sont le total des frais engagés par le Musée d'art contemporain de Montréal pour le transport, l'hébergement et les repas des titulaires d'un emploi supérieur ou des membres de son personnel lorsqu'ils effectuent un déplacement dans le cadre de leur travail.